

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-12-16

N° applicatif 2571

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de
l'accès à l'emploi

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DE DEUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION : ESPOIR COLMAR ET CARITAS ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions en faveur d'investissements à réaliser par deux associations agissant sur le territoire de la Collectivité Européenne d'Alsace dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion : Espoir Colmar et Caritas Alsace, pour un montant total de 78 720 €.

1. Demande de subvention pour financer des travaux d'accessibilité de l'accueil de jour de l'association ESPOIR COLMAR

L'association Espoir de Colmar est un partenaire important de la région colmarienne qui répond à l'appel à projets insertion de la collectivité depuis 2013. Cette association déploie plusieurs actions vers les publics les plus fragiles socialement, notamment les bénéficiaires du rSa, et destinées aux personnes suivies par les services sociaux territorialisés de la Collectivité européenne d'Alsace (MDPH, Territoires de Solidarité...).

En 2020, malgré les mesures de confinement et sanitaires liées au Covid-19, l'association Espoir a continué à accueillir dans ses locaux les publics fragiles de tous horizons, y compris ceux affectés par un handicap, à mobilité réduite, sortant d'hospitalisation...

Dans ce contexte et au regard du diagnostic d'accessibilité du foyer SCHOELCHER, l'aménagement de l'accueil de jour est une nécessité pour les personnes concernées et donc, de manière exceptionnelle en 2021, il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au titre de l'investissement, en complément des subventions de fonctionnement qu'a perçues l'association en 2021 dans le cadre de la politique de solidarité et d'insertion de la Collectivité européenne d'Alsace.

2. Demande de subvention pour l'acquisition et la réalisation de travaux d'aménagement d'une nouvelle épicerie sociale pour l'association CARITAS ALSACE

L'association Caritas Alsace gère aujourd'hui onze épiceries sociales en Alsace dont dix soutenues financièrement par la Collectivité via des subventions annuelles de fonctionnement. Ces structures répondent à des besoins non-couverts en termes d'aide alimentaire et travaillent en lien étroit avec les services sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace et les centres communaux d'action sociale.

Pour répondre à d'importants besoins identifiés dans les quartiers ouest de la Ville de Strasbourg, Caritas Alsace souhaite créer une nouvelle épicerie sociale à Cronembourg. Cette structure, dont l'ouverture est prévue au 4^{ème} trimestre 2022, pourra accompagner jusqu'à 300 familles par an. Un local est aujourd'hui en cours d'acquisition par Caritas au 127 route de Mittelhausbergen. Une demande de subvention d'investissement visant à financer une part de cette acquisition ainsi que les travaux d'aménagement et d'équipement a été déposée auprès de la Collectivité.

Il est proposé de soutenir les investissements de Caritas Alsace pour ce projet à hauteur de 68 720 € (35 000 € pour l'année 2021 et de 33 720 € pour l'année 2022).

La 13^{ème} commission Région de Colmar ainsi que la 4^{ème} commission de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté ont émis un avis favorable lors de leur réunion respectivement en date du 28 et 29 octobre 2021.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution une subvention d'investissement d'un montant total de 68 720 € pour Caritas Alsace et une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 € pour Espoir Colmar, selon les modalités de versement détaillées dans les conventions ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions financières jointes en annexes au présent rapport.

Les dépenses correspondantes, d'un montant de 78 720 €, seront prélevées sur l'imputation suivante : P151O001 - 204-2324-428.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY